

Équipe de direction

Conseil d'administration du 27 mai 2011

Mise en œuvre du référentiel national d'équivalence horaire 2011-2012

Éléments issus des débats en CEVU et en CS du 20 mai 2011

Les éléments présentés ci-dessous sont les ajouts ou précisions à apporter au document préparatoire suite aux contributions du CS et du CEVU qui se sont réunis le 20 mai 2011.

1 Principes

1.1

1.2 Référentiel d'équivalence horaire

Propositions du CEVU :

- page 3/4 du document préparatoire, préciser en activité pédagogique P4 « présents aux examens » après étudiants.
- Page 7/8 du document préparatoire, ajouter en RP2.9 en conformité avec le règlement des études : « Responsable de mention »

1.3 Cadrage financier

1. Proposition de l'Équipe de direction : Ajout de : *Dans le cadre de cette enveloppe, la contribution de l'établissement consacrée aux responsabilités « recherche » augmente d'environ 33% ce qui induit une diminution de 5% de la contribution pour les responsabilités pédagogiques et administratives.*

1.4 Limitation des heures complémentaires pour les bénéficiaires d'une PES

Nouvelle rédaction suite au débat en CS :

Les limites maximales en heures complémentaires qui existent pour les bénéficiaires de la PEDR s'appliquent aux bénéficiaires d'une PES comme limites au-delà desquelles une dérogation devra être demandée sur avis motivé du conseil de composante :

1. 30 H ETD qui peuvent être cumulées avec des travaux de consultation ou d'expertise
2. 50 h ETD à titre exceptionnel pour répondre à des obligations de service sans cumul possible avec d'autres activités

Précision proposée par l'équipe de direction :

1.5 Limitation des heures complémentaires et temps partiels

Dans le cas d'une activité à temps partiel, les limites maximales introduites dans le cadre du référentiel sont calculées au prorata de la quotité de travail.

2 Mise en œuvre

2.1 Questionnaire de remonté des responsabilités pédagogiques

2.2 Les responsabilités recherche

Une concertation avec les instituts ou les laboratoires leur permettra de faire de propositions pour abonder certaines reconnaissances sur leurs ressources propres.

Proposition du CS :

Les propositions de reconnaissance feront l'objet d'un avis du conseil de la structure de recherche concernée.

2.3 Calendrier

1. CA du 27 mai 2011 : Adoption des éléments de cadrage pour 2011-2012
2. 30 mai 2011 : envoi de la note aux composantes, *aux instituts* et aux laboratoires
3. Début juin : réunion d'harmonisation entre directeurs de composantes sur les responsabilités pédagogiques
4. 21 juin 2011 : Réception par les services des propositions des composantes, *des instituts et des laboratoires*
5. 1 juillet 2011 : CS restreint et CEVU restreint pour avis sur les propositions.
6. 8 juillet 2011 : CA restreint

PJ

Annexe 1 : Référentiel d'équivalence horaire (*intégration des modifications présentées en 1.2*)

Annexe 2 : Détail des responsabilités RP1 et RP2 (*intégration des modifications présentées en 1.2*)

Annexe 4 : Bilan de la mise en œuvre 2010-2011 (*ajout d'informations demandées par le CEVU*)

Annexe 1 : Référentiel d'équivalence horaire

En complément des tableaux ci-dessous une tâche « Autres responsabilités » (référence X) fait partie du référentiel des tâches. La reconnaissance d'une responsabilité au titre de cette tâche est du ressort du CA restreint.

Type d'activité	Mode de prise en charge	Description des activités à prendre en compte	Remarques	Prise en compte	Référence
Activités Pédagogiques	Liée à un cahier des charges Fourchette en nombre d'heures TD par unité de référence (étudiant, groupe d'étudiant)	Tutorat apprentissage ou alternance		12 h maximum par étudiant	P1
		Encadrement de stages (suivi sur lieu, rencontres étudiants et maître de stage, suivi et rapport).	Associé à un cahier des charges	1 à 3 h pour le suivi 1 à 2 h par visite	P2
		VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys.		2h TD par dossier 1h pour participation au jury	P3
		Prise en compte d'effectifs importants		1 à 2h par ensemble de 25 étudiants <i>présents aux examens</i> au delà de 100 étudiants	P4
		Encadrement de projets tutorés, de mémoires de fin d'études	Associé à un cahier des charges	10h maximum	P5

Annexe 2 : Détail des responsabilités RP1 et RP2

<i>Type de responsabilité</i>	<i>Codification</i>
Direction de département	1.1
Direction des études de composante	1.2
Direction d'étude de formation	2.1
Direction d'étude de profil	2.2
Direction d'étude de mention	2.3
Direction d'étude de parcours	2.4
Direction d'étude de spécialité	2.5
Responsabilité pédagogique d'année	2.6
Responsabilité pédagogique d'option	2.7
Responsabilité pédagogique transversale	2.8
<i>Responsabilité de mention</i>	<i>2.9</i>

Reconnaissance maxi autorisée

Somme de décision CEVU max		TYPE Resp.																Total	répartition par composante	RP1	RP2
COMPOSANTE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	S10	S5	S6	S7	S8	X					
Biologie		564	108	60	12				66								48	858	7%	0%	9%
CHIMIE		276	24	72	12					6								390	3%	0%	4%
CUEEP	36	120	96															252	2%	2%	2%
Géographie	36	240		18	42		42			36								414	3%	2%	4%
IAE		624			24	12												660	5%	0%	10%
IEEA	72	612	36		27	12		12	138	60	36				12	24		1041	8%	3%	9%
IUT	708	1029	48	42	156	12	36	66			24	12	48	48	24	60		2313	19%	32%	16%
Mathématiques	24	332		27	24				24	12							108	551	4%	1%	5%
Physique	72	378	12	54	18				30	18								582	5%	3%	6%
Polytech'Lille	768	1056	318	360	84	24	108	120										2838	23%	35%	16%
SC ECO	120	1021	12	114	96	18			72									1477	12%	5%	16%
SCIENCES TERRE		204	48	120	24	12				24								432	4%	0%	3%
SUAPS	150	24																174	1%	7%	0%
SUP	216	12		84														348	3%	10%	0%
Total	2202	6492	702	951	519	90	186	198	330	156	60	12	48	48	36	300	12330	100%	100%	100%	
répartition par type		18%	53%	6%	8%	4%	1%	2%	2%	3%	1%	0%	0%	0%	0%	2%	100%				

Reconnaissance prise en charge par l'établissement

Somme de Prise en charge universi		TYPE Resp.											Total	% pris en charge
COMPOSANTE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	X			
Biologie		516	108	60	12				54		48	798	93%	
CHIMIE		276	24	72	12				0	6		390	100%	
CUEEP	36	120	96									252	100%	
Géographie	36	240		18	36		0		0	36		366	88%	
IAE		576			24	12						612	93%	
IEEA	72	540	24		27	12		12	138	60		885	85%	
IUT	480	678	48	42	120	12	36	66			0	1482	64%	
Mathématiques	24	332		27	12				18	12	84	509	92%	
Physique	72	318	12	54	12				24	18		510	88%	
Polytech'Lille	576	264	84	96	84	12	84	120	0			1320	47%	
SC ECO	120	892	12	78	84	18			72		0	1276	86%	
SCIENCES TERRE		204	48	120	24	12			0	24		432	100%	
SUAPS	24	12										36	21%	
SUP	216	12		84								348	100%	
Total	1656	4980	456	651	447	78	120	198	306	156	168	9216	75%	
% de prise en charge		75%	77%	65%	68%	86%	87%	65%	100%	93%	100%	56%	75%	
répartition par type		18%	54%	5%	7%	5%	1%	1%	2%	3%	2%	2%	100%	

COMPOSANTE	% composante dans prise en charge établissement	% étudiants (2)	% enseignants (1)	% RP1	% RP2
Biologie	9%	9,1%	9,5%	0%	10%
CHIMIE	4%	5,5%	6,7%	0%	6%
CUEEP	3%	4,9%	2,8%	2%	2%
Géographie	4%	3,7%	2,9%	2%	5%
IAE	7%	9,7%	4,8%	0%	12%
IEEA	10%	9,0%	9,3%	4%	11%
IUT	16%	15,0%	14,2%	29%	14%
Mathématiques	6%	7,3%	9,3%	1%	7%
Physique	6%	4,9%	7,9%	4%	6%
Polytech'Lille	14%	9,2%	10,3%	35%	5%
SC ECO	14%	19,3%	8,0%	7%	18%
SCIENCES TERRE	5%	2,5%	2,2%	0%	4%
SUAPS	0%			1%	0%
SUP	4%			13%	0%
	100%			100%	100%

(1) effectif 2010

(2) Effectif pédagogiques rentrée 2010

Source : suivi de la masse salariale et des emplois

RECHERCHE		2132
------------------	--	------

ADMINISTRATION

type	Données	Total
mission	Reconnaissance maximale 2011	497
Service	Reconnaissance maximale 2011	846
UFR	Reconnaissance maximale 2011	2304
	Contribution Etablissement	1184
	Contribution composante maximale	1120
Total Somme de Reconnaissance maximale 2011		3647
Total Somme de Contribution Etablissement		2527
Total Somme de Contribution composante maximale		1120

VP		3222
----	--	-------------

Contribution établissement	heures	%	effectif
Pédagogie	9216	54%	494
Recherche	2132	12%	44
Administration	5749	34%	36
Total	17097	100%	

Evolution 2011-2012

variations	heures	%
-5%	-461	8755 51%
35%	748	2880 17%
-5%	-287	5462 32%
		17097